

6^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Trifolion Echternach »

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Trifolion Echternach », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 15 est ajouté à la convention conclue le 4 mai 2015 entre parties

Article 15. - Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2021, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 10.000.- euros est accordée à l'association sans but lucratif « Trifolion Echternach » pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés par les intempéries du 14 et 15 juillet 2021.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le

11 NOV. 2021

Pour l'association

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg


TRIFOLIION 
Centre Culturel, Artistique
et de Compétences
2, Porte Saint Willibrord
L-6446 Echternach/ Luxembourg
www.trifolion.lu
Président


Sam Tanson
Ministre de la Culture

